



Organisme de formation enregistré sous le numéro : 01 97 733 34897 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

## ÉLABORATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN ESSMS

Séances en groupe  
Maxi 12 personnes

Durée  
Début et fin de mission  
à définir en commun

Lieu :  
Sur le site de  
l'établissement  
En visioconférence  
En distanciel

Coût pédagogique  
Sur devis

Frais de déplacement  
Forfait selon le site

### 1 - PUBLIC ET PRÉREQUIS

L'ensemble des professionnels d'un établissement social ou médico-social.

Il n'y a pas d'autre prérequis.

### 2 - OBJECTIFS

- Connaître les différents volets composant le projet d'établissement.
- Comprendre l'organisation interne du service dans son cadre juridique.
- S'approprier le projet d'établissement comme document de référence et repère pour l'action.

### 3 - PROGRAMME

#### Phase 1 en présentiel sur le site de l'établissement :

- Réunion préparatoire avec l'encadrement.
- Description de la méthode de construction de l'outil, en référence à la recommandation de la Haute Autorité de Santé « Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ».
- Exposé du contenu du document final attendu.
- Constitution d'un comité de pilotage du projet.

#### Phase 2 en e-learning :

- Échanges pour le recueil des informations de base pertinentes sur l'établissement.
- Élaboration du sommaire.
- Préparation des réunions de travail sur site (qui, quand, où, comment) pour la troisième phase.

### Phase 3 sur site en présentiel :

- Séances de travail en groupe de 6 à 8 personnes parties prenantes, dont 2 membres du Copil au moins.
- Mise en place des techniques de conduite de réunion de projet.-
- Préparation des réunions en intra, hors présence de SOLEVA.
- Exposé de la méthodologie rédactionnelle.

### Phase 4 à distance :

- Échanges avec les membres du Copil sur la production issue des réunions.-
- Recommandations sur la méthodologie.
- Validation du socle informatif.

### Phase 5 à distance et en présentiel :

- Rédaction du document par SOLEVA avec la participation du Copil.
- Relecture du projet finalisé avant ratification par l'instance dirigeante et formalisation éventuelle de remaniements.-

### Phase 6 en présentiel :

- Accompagnement de tous les professionnels pour l'appropriation du Projet d'Établissement, des RBPP de la Haute Autorité de Santé et la promotion de la bientraitance (par groupes de 4 à 6 professionnels sur 2 jours).

## 4 - MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Exposés théoriques.

Séances de formation en salle.

Identification des items du Projet d'Établissement.

Recensement informatif sur chaque item.

Questionnements en groupe et sous-groupes.

Méthodologie rédactionnelle.

Réunions de concertation.

E-learning\_ : par messagerie ou dossier centralisé.

La formation est assurée par Mme Lina LEZEAU LABBE (diplômée CAFDES, EURODIR, 12 ans d'expérience de direction d'un ESSMS), assistée d'un coanimateur expérimenté.

## 5 - SUIVI-

- Émargement par les stagiaires d'une fiche de présence pour chaque demi-journée de formation.

En e-learning\_ : état des échanges par messagerie et contribution au dossier centralisé.

## 6 - ÉVALUATION-

- Évaluation à chaud lors de chaque session par discussion non formalisée.
- Vérification et validation par le prescripteur des éléments coproduits ou collectés individuellement par le stagiaire.
- Mesure des apports en e-learning pour les membres du Copil.-
- Questionnaire évaluatif en fin de mission.-

Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire.